

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

République Française

**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU COM****N° 25/20****Séance du 11 juillet 2024**

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 030-213002496-20240711-DEL25_2024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 juillet 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, , M. QUENTIN, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme MANE, Mme FAUQUET, Mme BOUCHOT, M. CHARRIERE, Mme ORAND-GABRIEL, Mme CAMBET PETIT-JEAN

Absent excusé : M. JURADO

Absente non excusée : Mme LIRON

Secrétaire : Mme ORAND-GABRIEL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	12
Nombre de procuration :	00

**OBJET : CREATION DE 3 EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
ARTICLE L332.23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant que les besoins pour les services restauration scolaire/entretien et périscolaire justifient le recrutement de 3 agents contractuels, il propose au conseil municipal :

- de créer :
 - 1 emploi non permanent d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 9,78 heures et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois ;
 - 1 emploi non permanent d'agent de restauration/entretien sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 19,5 heures et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois ;
 - 1 emploi non permanent d'agent d'animation sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 12,5 heures et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois ;
- de dire que la rémunération pour ces 3 sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- de dire que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2022.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, approuve la proposition qui lui est faite.



Saint-Dionisy, le 16 juillet 2024

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE